



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire à la salle paroissiale, ce lundi 29 novembre 2021 à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Shirley Drouin, Michel Gingras, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M<sup>me</sup> Pauline Frenette, directrice générale par intérim, est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-240**

**SÉANCE SALLE PAROISSIALE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 juillet 2021, la distanciation sociale à respecter entre les personnes de différents foyers est passée de deux à un mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de la distance de un mètre entre les personnes présentes doit être respectée, le lieu de la séance doit être modifié pour la salle paroissiale jusqu'à avis contraire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la présente séance du conseil soit tenue à la salle paroissiale afin que les membres du conseil, les officiers municipaux et le public puissent respecter les mesures sanitaires pour la distanciation sociale.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-241**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points à l'ordre du jour sont les suivants : l'engagement conditionnel pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières, l'annulation de l'engagement de la directrice générale par intérim Madame Annie Frenette, la nomination au titre de directrice générale par intérim de Madame Pauline Frenette, la nomination du responsable Revenu Québec et l'autorisation responsable de clicSÉCUR;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-242**

**ENGAGEMENT CONDITIONNEL POUR L'AJOUT D'UN GYMNASE DOUBLE  
À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Portneuf demande la participation financière des municipalités du secteur Ouest de la MRC de Portneuf pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières, un investissement global de 4,5 M \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaires projette de déposer dès cet automne une demande d'aide financière de 3 M \$ au nouveau programme de Soutien aux infrastructures sportives du Gouvernement du Québec et que le milieu doit se mobiliser afin de compléter le montage financier du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de cette construction sportive moderne permettra aux étudiants de bénéficier de nombreuses plages horaires supplémentaires pour pratiquer de l'activité physique, répondant ainsi à un besoin déjà criant et toujours grandissant auprès de la clientèle étudiante de l'ESSM qui participe en grand nombre aux programmes du Zénith, Club sportif de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajout permettra d'offrir aux familles du secteur Ouest un meilleur accès à des activités intérieures, contribuant ainsi au développement de saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du secteur Ouest sont sollicitées afin de s'engager pour un montant de 35 \$ per capita pour une période de cinq (5) ans; soit 459 620 \$ (13 132 population globale pour 2021);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
APPUYÉ PAR M. PASCAL CAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** ce conseil annonce un engagement conditionnel d'un montant maximal de 35 \$ per capita, soit de 49 455 \$ répartie sur cinq (5) ans, en respectant les conditions suivantes :

- toutes les municipalités du secteur Ouest doivent confirmer leur participation au projet;
- le montage financier global du projet doit être complété par l'engagement de partenaires financiers du secteur privé ou de fondations;
- les tarifs pour l'accès à ces locaux et équipements devront être uniformes pour tous (résidant VS non résidant);
- le Centre de services scolaire de Portneuf s'engage à respecter les conditions;
- s'il y a dépassement des coûts, le dépassement est assumé par le Centre de services scolaire de Portneuf;

**QUE**, suivant la confirmation de la réalisation du projet, ce conseil planifie le premier versement à compter de l'exercice financier 2022 s'il y a lieu, soit une somme de 9 891 \$ de la façon suivante : par chèque.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2021-11-243**

**ANNULATION RÉSOLUTION  
ENGAGEMENT DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Annie Frenette n'a pas donné suite à notre offre de services;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la résolution numéro 2021-11-237 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-244**

**NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette soit nommée directrice générale par intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-245**

**NOMINATION RESPONSABLE REVENU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette, directrice générale par intérim, soit autorisée à consulter le dossier de la Municipalité de Saint-Ubalde et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ubalde, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité de Saint-Ubalde pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette soit autorisée à effectuer l'inscription de la Municipalité de Saint-Ubalde aux fichiers de Revenu Québec;

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette soit autorisée à signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ubalde, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette soit autorisée à effectuer l'inscription de la Municipalité de Saint-Ubalde à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette soit autorisée à consulter le dossier de la Municipalité de Saint-Ubalde et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ubalde,



conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à Madame Pauline Frenette, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de Saint-Ubalde et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-246**

**AUTORISATION RESPONSABLE CLICSEQUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** M<sup>me</sup> Pauline Frenette, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Saint-Ubalde les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à Madame Pauline Frenette les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 29 novembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Pauline Frenette  
Directrice générale par intérim

**RÉSOLUTION NO. 2021-11-247**

**FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Pauline Frenette  
Directrice générale par intérim

\_\_\_\_\_  
Guy Germain  
Maire